

Image not found or type unknown



S'opposer à l'autorité parentale

Par **sarah**, le **05/05/2009** à **11:28**

Bonjour,
Séparée du géniteur de ma fille et n'ayant plus de ses nouvelles depuis ses 3 mois suite à un viol et des actes de violence commis sur ma personne, je souhaiterais savoir comment l'empêcher d'exercer son autorité parentale. Il n'a pas reconnu ma fille mais menace de le faire si je l'empêche de la voir. Il s'apprête à purger une peine pour un autre viol commis sur une fille récemment. J'ai refait ma vie et mon compagnon envisage de reconnaître ma fille. Est-ce une bonne idée? Cela peut-il empêcher mon ex d'avoir des droits sur ma fille? S'il vous plaît, aidez-moi!
help_@live.fr